

2024_75_AC_Jurys_examens_Sciences_Licence_Portail_Pasteur_EAD

**Arrêté UFR Sciences
Portail Louis Pasteur EAD - 2024-2025**

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 05 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « **Sciences et technologie** » Portail « **Louis Pasteur** » pour l'accès aux mentions de Licence en « **Chimie** », « **Sciences de la Vie** », « **Sciences de la Vie et de la Terre** » et « **Sciences Sanitaires et Sociales** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Portail Louis PASTEUR EAD
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Ludovic LELOUP Suppléant(e) : Véronique RIGOT <u>Liste des membres</u> Membre : Charlotte JEANNEAU / Suppléante : Myriam BRUGNA Membre : Valérie ROUBAUD / Suppléant : José LUIS
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>
Semestre 2 et Jury d'année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Ludovic LELOUP Suppléant(e) : Véronique RIGOT <u>Liste des membres :</u> Membre : Charlotte JEANNEAU / Suppléante : Myriam BRUGNA Membre : Valérie ROUBAUD / Suppléant : José LUIS
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, **Laurence MOURET** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 31 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences


Laurence MOURET